



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Sylvie WANLIN.

Absents : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 27 - Subventions à des classes transplantées organisées par des écoles publiques du premier degré

Subventions à des classes transplantées organisées par des écoles publiques du premier degré

Rapporteur : Mme CAULET, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 4	18/12/2018	Favorable unanime

Les enfants des écoles publiques de Besançon participent à des classes transplantées. La Ville apporte une contribution afin de diminuer le reste à charge des familles et permettre ainsi à tous les enfants de participer à ces sorties. A raison de 9 € par jour et par enfant, cette contribution peut, sous certaines conditions de ressources pour les familles demeurant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (Planoise, Cité Brulard, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, Montrapon), être doublée.

Le Conseil Municipal est invité à accorder le versement des subventions suivantes :

- Ecole maternelle Chaprais du 5 au 7 juin 2019 - Centre de loisirs des Fauvettes à Levier dans le cadre de la découverte du milieu équestre et de la forêt. Ce séjour concerne 76 enfants de moyenne et grande section. Subvention proposée de 2 052 €, soit 9 € par jour et par enfant.
- Ecole élémentaire Dürer du 24 au 28 juin 2019 - Séjour à Bellecin/Vouglans dans le cadre de la découverte des sports nautiques pour des élèves de REP+. Ce séjour concerne 50 enfants de CE2. Subvention proposée de 4 500 € (2 250 € de base et 2 250 € d'aide supplémentaire sous réserve de justificatifs des conditions de ressources, soit 18 € par jour et par enfant).
- Ecole élémentaire des Montboucons du 15 au 17 mai 2019 - Sur le thème du moyen-âge, visite du château de Guédelon et des alentours. Ce séjour concerne 50 enfants de CM1-CM2-CE1-CE2. Subvention proposée de 1 350 €, soit 9 € par jour et par enfant.
- Ecole élémentaire Fertet du 18 au 22 mars 2019 - Séjour à Volca-Sancy (Murat le Quaire) dans le cadre de l'étude des volcans d'Auvergne. Ce séjour concerne 24 enfants de CM2. Subvention proposée de 1 080 €, soit 9 € par jour et par enfant.

La dépense totale, soit 8 982 €, est à prélever sur la ligne 65.255.6574.CS 21100 et reversée aux coopératives concernées par ces projets.

M. BRIOT, M. DELBENDE et M. BONTEMPS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver ces subventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.

